



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chambres d'hôtes

Question écrite n° 115692

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les normes en vigueur en matière d'hygiène pour les propriétaires et exploitants de chambres d'hôtes en France. Elle souhaite savoir s'il y a une harmonisation des normes au niveau européen et lui prie de bien vouloir lui faire savoir quelles sont les normes applicables pour ces établissements qui accueillent du public en matière d'hygiène et de sécurité.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115692

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7949

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)